

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 9 septembre 2026

SÉCHERESSE : PASSAGES EN ALERTE, EN ALERTE RENFORCÉE ET EN CRISE

Évolutions :

- ***Le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn » passe en « ALERTE RENFORCÉE ».***
- ***Le Rhin passe en « ALERTE RENFORCÉE ».***
- ***La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord » redescend en « VIGILANCE ».***
- ***La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre / Plateau » redescend en « VIGILANCE ».***
- ***La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud-Est / Blind » redescend en « VIGILANCE ».***
- ***La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald » revient en situation « NORMALE ».***

Pour mémoire :

- ***Le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » reste en « CRISE »,***
- ***Le bassin versant de la « Sarre » reste en « ALERTE ».***

Hormis dans le Ried où la nappe remonte, la situation hydrologique, en surface, reste tendue du fait de l'absence de précipitation et d'un climat qui reste chaud et sec.

En conséquence, la nappe ***« Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald » revient en situation « NORMALE ».*** La nappe ***« Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord »***, la nappe ***« Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre / Plateau »*** et la nappe ***« Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud-Est / Blind » redescendent en « VIGILANCE ».*** Cela permet de mettre fin aux restrictions

applicables à l'usage de l'eau dans ces zones mais, il convient cependant de maintenir un usage raisonné de la ressource en eau.

Le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn » et le « Rhin » repassent en « ALERTE RENFORCEE ».

D'autre part, le bassin versant « **Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette** » reste en « **CRISE** » et le bassin versant de la « **Sarre** » reste en « **ALERTE** »

Le niveau actuel maximum d'alerte sur le département est « CRISE ».

L'**arrêté préfectoral du 9 septembre 2026** portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau est disponible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur2/Secheresse-arrete-portant-limitation-provisoire-de-certains-usages-de-l-eau-dans-le-Bas-Rhin>

Chaque usager est invité à prendre connaissance de cet arrêté préfectoral et à s'informer des mesures de restriction d'eau sur sa commune en consultant le site internet VigIEau <https://vigieau.gouv.fr/>

Les états de « **crise** », « **d'alerte renforcée** » et « **d'alerte** » donnent lieu à des mesures de restriction d'usage de l'eau. Les restrictions sont précisées pour chaque usager à **l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral**.

Faire preuve de sobriété dans sa consommation quotidienne d'eau, est un **acte civique** afin de préserver, pour chacun, le bien commun précieux qu'est la ressource en eau, élément nécessaire pour les activités humaines, mais aussi pour les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
[@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)
[@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)
[in @Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)

Annexe 1



SÉCHERESSE

AYONS LES BONS
RÉFLEXES POUR
ÉCONOMISER L'EAU

USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Limitier les arrosages des jardins



Installer des équipements économes en eau



INDUSTRIE

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés



COLLECTIVITÉS

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers



AGRICULTURE

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements